

## **Sud Éducation 45/28 dénonce les dysfonctionnements des mutations dans le 1<sup>er</sup> degré dans l'académie d'Orléans-Tours**

**Malgré la mobilisation intersyndicale, le Ministère a imposé** la stricte application de la note de service de novembre 2018 sur les modifications des permutations informatisées. La DSDEN d'Orléans-Tours (dont l'IA d'Eure et Loir et du Loiret) ont suivi ces préconisations, à l'encontre des organisations syndicales. L'intersyndicale n'a cessé de dénoncer l'**aggravation des conditions de mobilité** des personnels enseignant.es et de **demande la suspension** des nouvelles modalités d'affectation des personnels du premier degré.

Malheureusement, **les craintes des syndicats se sont réalisées**. Avec la mise en place de ce nouveau logiciel, la **DSDEN n'arrive pas à respecter les délais** annoncés aux enseignant.es : bug dès le 1<sup>er</sup> jour d'ouverture du serveur, **suspension du service et remise à zéro après 15 jours d'ouverture du serveur**, non respect des délais de réponse... Les **candidat.es demandant une mutation se retrouvent dans l'incertitude et l'angoisse**. Localement, les reports successifs de traitement et de réponse aux dossiers de mutation marquent encore une fois le manque de bienveillance de la DSDEN vis à vis de ses personnels enseignant.es.

**Ces changements s'inscrivent dans le cadre des réformes globales de l'École** qui jonglent entre autoritarisme (directeurs-trices transformé.es en supérieurs hiérarchiques) et précarisation accrue (recours facilités aux contractuel.les, statuts des AESH...).

Ces multiples difficultés informatiques rencontrées cette année en France et dans l'académie d'Orléans-Tours, démontrent une nouvelle fois l'inadaptation, les limites voir les **dangers de la dématérialisation à outrance dans les services publics**. Toute ceci étant renforcé par le projet de loi de transformation de la Fonction Publique **que nous combattons**.

**Sud éducation 45/28 dénonce et proteste à nouveau contre toutes ces dérives, injonctions et modifications intempestives qui sont déstabilisantes et précarisantes pour les agent.es**. SUD éducation 45/28 rappelle son attachement à la défense des personnels y compris à celui d'une mobilité juste.

*A Orléans (45), à Champhol (28)  
le 20 mai 2019*